

Club Hydrogène Île-de-France

LE DEVELOPPEMENT DE L'HYDROGÈNE RENOUVELABLE ET BAS CARBONE EN REGION ÎLE-DE-FRANCE

1^{er} mars 2024



1

L'hydrogène au sein des stratégies régionales de la transition énergétique

La stratégie énergie-climat

- Votée en juillet 2018
- un scénario de rupture
 - 2030 : Réduire de près de 20 % la consommation énergétique régionale et multiplier par 2 la quantité d'énergie renouvelable sur le territoire
 - Tendre vers une région 100 % EnR et zéro Carbone en 2050.
- Les filières prioritaires d'ENRR sur lesquelles la Région souhaite faire porter l'effort sont :
 - les géothermies profonde et superficielle,
 - les énergies de récupération,
 - le solaire photovoltaïque,
 - la biomasse,
 - la micro hydroélectricité,
 - **l'hydrogène.**

La stratégie « Île-de-France Territoire hydrogène »

- Délibération de novembre 2019
- Création d'un « Club hydrogène » pour construire des synergies entre les projets et participer à la structuration de la filière
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Innovation et structuration de la filière Hydrogène » pour faciliter le développement et l'interopérabilité de stations accessibles.

2

Les dispositifs d'accompagnement

AAP Développement des énergies renouvelables électriques

- Candidats éligibles
 - Toutes les personnes morales (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).

- Projets éligibles
 - photovoltaïques en injection ou en autoconsommation ;
 - **production et de distribution d'hydrogène d'origine renouvelable et de récupération ;**
 - production d'hydro électricité ;
 - autres EnR

- *Accompagnement financier*
 - jusqu'à **30% du montant** TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, **plafonnée à 2.000.000 €**

AMI Innovation et structuration de la filière hydrogène

- Candidats éligibles
 - Toutes les personnes morales (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).
- Objectif de **lever les freins au développement d'un réseau opérationnel de distribution de l'hydrogène** par :
 - le développement de stations ouvertes à terme avec une répartition spatiale en fonction des besoins et des stations déjà existantes,
 - le développement de stations multi-énergies
 - la fourniture d'hydrogène en interopérabilité (350 et 700 bars),
 - l'organisation de l'universalité des paiements,
 - la possibilité de conversion d'une station propriétaire en une station ouverte au public et interopérable,
 - Plus largement, les innovations facilitant le développement de la filière hydrogène et son utilisation
- *Accompagnement financier* : jusqu'à 30 % du montant, plafonné à 400.000 euros

Dispositif Véhicules propres

Dispositif d'accompagnement pour l'achat de véhicules électriques, hydrogène ou gaz.

Candidats éligibles

- Entreprises ayant leur siège en Île-de-France, comptant au plus 50 salariés,
- Communes franciliennes de moins de 10.000 habitants

Accompagnement financier :

- 15.000 euros pour les voitures, véhicules spécialisés, inférieur à 3,5 tonnes,
- 30.000 euros pour les camionnettes, camions et tracteurs routiers

Cette aide est cumulable avec toute aide publique donnée sur le territoire francilien.

L'ensemble des aides publiques reçues pour cet achat ne doit pas dépasser 50% du prix total du véhicule. La location, ainsi que les véhicules d'occasion achetés auprès de particuliers, ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Aide aux études

- Candidats éligibles
 - Toutes les personnes morales (collectivités et leurs groupements, entreprises, associations, ...).
- Aide aux études de faisabilité technique, économique, financière, juridique,

Accompagnement financier

jusqu'à 50% du montant TTC ou HT en cas de récupération de la TVA, plafonnée à 50 000€.

L'hydrogène inscrit dans les planifications régionales

- Le SDRIFE – schéma directeur environnemental- en cours de révision avec les objectifs, ZEN (zéro émissions nettes) et ZAN (zéro artificialisation nette),
- Le SRCAE (Schéma régional climat air énergie) en cours de révision,
- Le plan des Mobilités d'Île-de-France, en cours de révision,
- Le Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions sur l'Axe Seine, en cours d'élaboration,
- le SRDEII – schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Vos contacts

Service Air, Climat, Energie/Direction de l'Environnement/
Pôle Agriculture, Ruralité et Transition Ecologique

Véronique CHARBEAUX veronique.charbeaux@iledefrance.fr

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Conseil régional d'Île-de-France
8 boulevard Victor Hugo
93400 Saint-Ouen

